

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07.132

**Pôle mécanique ZI n°3
à L'Isle d'Espagnac :
cession de bâtiment
de bureaux à la SCI
de Monsieur
CAILLAUD**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMAZI, Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI, Frédéric SARDIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**POLE MECANIQUE ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE BATIMENT DE BUREAUX A
LA SCI DE MONSIEUR CAILLAUD**

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la société IRIS SYSTEMES, gérée par M. CAILLAUD, qui emploie 8 personnes et est spécialisée dans l'ingénierie d'automatismes industriels, occupe le bâtiment référencé n° 8a du Pôle Mécanique. Ce bâtiment à usage de bureaux d'environ 135 m², situé sur la parcelle AB236, d'une surface de 153 m² a été acquis en mai 2012 par la société, pour un montant de 60 000 €.

Dans le cadre du développement d'une autre activité, en parallèle d'IRIS SYSTEMES, M. CAILLAUD souhaite maintenant acquérir les bureaux référencés 8b, anciennement occupés par la société PSI.

La vente du bâtiment pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 98 000 € HT (prix de revient incluant les subventions).

La valeur d'actif est de 34 964,12 € au 1^{er} janvier 2012. La plus-value constatée est de 63 035,88 €.

La présente vente, consentie par la communauté d'agglomération, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La communauté d'agglomération se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée antérieurement, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date de l'achèvement de l'immeuble.

Pour la présente cession, le montant de la TVA à régulariser est de 2 950,86 € si la vente a lieu en 2012.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 juin 2012,

Je vous propose :

DE VENDRE à la SCI de M. CAILLAUD, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, le bâtiment n° 8b, situé sur la parcelle AB234, au prix de 98 000 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 775 - Budget Annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2012